

# ACTUALITÉ LOCALE



Les contrevenants risquent une amende de 68 euros ou de 135 euros selon la taille de leur véhicule. PHOTO C.M.

## La ZFE sera applicable en janvier 2025

### VAR

**Longtemps repoussée, la Zone à faibles émissions (ZFE) de la métropole toulonnaise entrera en vigueur dès janvier 2025 et concernera sept communes dont Toulon.**

Le projet de Zones à faibles émissions (ZFE) de l'aire toulonnaise revient sur le devant de la scène. Josée Massi (DVD), maire de Toulon, l'a annoncé dans l'émission de BFMTV Var politique, coanimée par le quotidien *Var Matin*. Le dispositif sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier dans une partie de la Métropole. Obligatoire et inscrite dans la loi Climat et résilience du

22 août 2021, la ZFE de l'agglomération toulonnaise a longtemps divisé. D'abord annoncée, puis reportée, puis prévue pour les jours de pics de pollution, la zone de restriction de circulation est donc programmée. L'objectif est d'interdire l'accès des véhicules porteur d'un macaron Crit'Air 5 entre 8h et 20h, du lundi au vendredi. Ce qui représente 1% du parc automobile varois d'après les chiffres présentés par la préfecture en février 2023.

### Sept communes concernées

Le projet a longtemps occupé toutes les forces politiques du Département, aussi bien à gauche qu'à droite. Dans nos colonnes, Jean-Pierre Giran (LR), maire de Hyères et président de Toulon Provence Méditerranée, s'inquiétait de délimiter un périmètre, « *parce que*

*Toulon est un lieu de passage obligatoire pour aller d'est en ouest* ». Initialement prévue pour six communes, la ZFE concerne sept communes : La Garde, Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var, La Crau et bien sûr Toulon.

Avec un département du Var frappé par deux types de pollution, celle aux particules fines en hiver et à l'ozone en été, il est important de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Un phénomène qui risque de s'accroître avec l'afflux sans cesse de touristes et le réchauffement climatique. À noter que la vignette Crit'Air coûte 3,70 euros. Les services de l'État appellent à se méfier des arnaques sur internet et rappellent que le macaron s'achète sur [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr). C.M.

### TOULON.

#### Le Département veut investir dans l'IA

Après le grand succès rencontré en mai, à l'occasion du premier Sommet de l'Intelligence artificielle, le Département du Var poursuit sa démarche, en étroite collaboration avec les collectivités locales, et organise un nouveau rendez-vous mardi 19 novembre à l'Hôtel du Département. Les objectifs sont de présenter les détails de cette nouvelle démarche, échanger sur les enjeux et les opportunités de l'IA et identifier les projets et idées qui pourraient être développés de manière collaborative.

C.M. PHOTO C.M.



## ANNONCES LÉGALES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

### VAR

Tél. 04 91 57 75 74 [annonceslegales@lamarseillaise.fr](mailto:annonceslegales@lamarseillaise.fr)

COMMUNE DE VINS-SUR-CARAMY

### ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de  
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°2024-40 en date du 24/10/2024 le Maire de la commune de Vins-sur-Caramy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La Déclaration de projet emportant mise en compatibilité a fait l'objet d'une évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

M. D'ESCRIVAN a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie de Vins-sur-Caramy du **mercredi 13 novembre 2024 à 10h30 au vendredi 13 décembre 2024 à 18h30**

Un projet de centrale photovoltaïque au sol est porté par la société EDF renouvelable sur du foncier communal. Le projet répond aux critères d'acceptabilité environnementale, définis par la commune, mais le zonage du PLU approuvé ne permet pas sa réalisation. Une évolution du zonage et du règlement du PLU doit être réalisée pour autoriser le projet. Compte tenu du caractère d'intérêt général du projet de production d'énergie renouvelable, la commune a engagé une procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU.

Le dossier d'enquête publique est consultable

-En mairie pendant toute la durée de l'enquête les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et de 16h à 17h et les mercredis de 10h à 12h

-Sur le site internet [www.vinsurcaramy.fr](http://www.vinsurcaramy.fr)

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions du **mercredi 13 novembre 2024 à 10h30, au vendredi 13 décembre 2024 à 18h30** :

-Sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie, aux jours et horaires cités ci-dessus

-Par courrier postal : M. le commissaire enquêteur, Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, Mairie de Vins-sur-Caramy Place de L'église 83170 VINS SUR CARAMY

-Par mail : [epedfvins@gmail.com](mailto:epedfvins@gmail.com)

-Et auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la Mairie aux jours et horaires suivants :

•Mercredi 13 novembre 2024, de 10h30 à 13h30, ouverture de l'enquête

•Jeudi 21 novembre 2024, de 14h à 17h

•Mardi 3 décembre 2024, de 10h30 à 13h30

•Vendredi 13 décembre 2024, de 15h30 à 18h30, clôture de l'enquête

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site [epedfvins@gmail.com](mailto:epedfvins@gmail.com) et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de cette enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, et notamment des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès du Maire par courrier : M. le Maire, Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, Mairie de Vins-sur-Caramy Place de L'église 83170 VINS SUR CARAMY ou par téléphone au 0494370040

202410435

### Vie des sociétés

#### DISSOLUTION

SCC

SASU au capital de 1 €

Siège social : 1251 chemin de la halte

83910 POURRIERES

RCS DRAGUIGNAN 840 544 183

L'assemblée générale extraordinaire du 14/11/2024 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 14/11/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur MARINIER Paul, demeurant 51 Rue Berthommé saint André, 95150 TAVERNY et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce DRAGUIGNAN.

Paul Marinier

202410630

#### LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 13 novembre 2024 il a été établi un contrat de location gérance entre TAXI CHRISTELLE SASU au capital de 5000 euros, dont le siège social est 33 Lotissement Les Jardins de Provence - 83170 BRIGNOLES, immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro 887 789 998 représentant légal Madame Christelle XAVIER titulaire de l'Autorisation de Taxi N°1 sur la ville de SEILLONS SOURCE D'ARGENS et C.D.S 83, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 627 Chemin des Peyrouas - 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro 933 213 548 représentant légal Monsieur Christophe CORREIA DA SILVA portant sur une autorisation de stationnement N°1 à compter de la date de l'arrêté municipal rendu par Monsieur le Maire, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202410618

La Marseillaise

[annonces-legales.lamarseillaise.fr](http://annonces-legales.lamarseillaise.fr)